



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Communiqué de presse

Suites de la Commission de suivi de site (CSS) du 21 janvier 2019 relative au site de stockage illimité des déchets entreposés à Stocamine

Dans le cadre de la Commission de suivi de site (CSS) organisée le 21 janvier 2019 pour le site Stocamine, le préfet du Haut-Rhin a présenté l'avancement des études réalisées à la suite de la réunion du 23 mars 2018.

Cette réunion a tout d'abord permis au BRGM de présenter le résultat de l'expertise indépendante internationale qu'il a coordonnée, à la demande de l'État, quant à la possibilité effective de remonter les déchets restants, hors bloc incendié (inaccessible), dans un délai raisonnable au regard des contraintes minières croissantes.

L'expertise souligne notamment :

- que le déstockage des déchets hors bloc incendié est encore techniquement possible à l'horizon envisagé initialement pour la réversibilité, mais avec l'emploi des techniques les plus pointues disponibles au niveau mondial, complètement différentes de celles utilisées jusqu'alors par l'exploitant MDPA ;
- que la réalisation du confinement prévu, de toutes manières nécessaire pour le bloc incendié, peut être menée en partie en parallèle d'un déstockage, et complétée ensuite.

Le BRGM indique également :

- que les déchets non solubles (amiante...) n'ont pas d'impact sur la nappe, n'étant pas susceptibles d'être entraînés par la saumure ;
- que l'impact des déchets solubles, en cas de défaillance du confinement, apparaîtrait dans 600 à 1000 ans avec un effet qui resterait alors très limité compte tenu du volume de saumure contaminée susceptible de remonter localement (moins d'1 m³ / an), comparé au volume de la nappe (35 milliards de m³)

Au regard des conclusions de cette expertise, l'Etat a donc décidé d'analyser les différentes solutions techniquement envisageables, notamment pour la protection de la nappe, au regard des risques et des capacités mobilisables.

En cas de déstockage des déchets, le risque de pollution locale de la nappe en cas de défaillance du confinement doit ainsi être mis en balance avec :

- les risques liés à la manutention, au reconditionnement en surface et au transport des déchets ;
- les risques environnementaux liés à l'entreposage des déchets de Stocamine dans d'autres sites de stockage pérennes ;
- les risques pour les travailleurs associés à la réalisation d'opérations complexes impliquant des déchets dangereux dans un environnement souterrain.
- Le risque d'un accident important pendant le déstockage qui compromettrait la faisabilité du confinement.

Ces éléments ont été présentés le 11 décembre dernier, lorsque les trois députés Vincent Thiébaud, Bruno Fuchs et Raphaël Schellenberger, respectivement président et co-rapporteurs de la mission d'information commune de l'Assemblée nationale sur le site de stockage souterrain de déchets Stocamine, ont été reçus au ministère de la transition écologique et solidaire. Ils ont pu, à cette occasion, exprimer leurs points de vue respectifs.

Au regard des éléments ci-dessus, la poursuite du déstockage présenterait donc des risques qui apparaissent plus graves que la poursuite du confinement déjà prévu, sans être assurée d'être menée à bien. Ainsi, compte tenu des enjeux, de la balance des risques, et de l'investissement technique important nécessaire à un déstockage supplémentaire dans de bonnes conditions, le préfet du Haut-Rhin a confirmé la décision de l'Etat de poursuivre le chantier de confinement des déchets restants, en s'entourant de toutes les garanties en termes de protection de la nappe phréatique.

Les prescriptions fixées dans l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 permettent de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et de la ressource en eau :

- déstockage déjà réalisé de près de 95% du mercure parmi les déchets enfouis ;
- réalisation d'un confinement des déchets restant au fond, selon les meilleures techniques internationales ;
- mise en place de mesures supplémentaires (galerie de contournement, zone drainante...) pour garantir la fiabilité de la solution retenue.

L'arrêté du 23 mars 2017 inclut également une surveillance renforcée dans le temps pour rendre pérenne ce haut niveau de protection. En complément, le rebouchage des puits sera reporté de plusieurs années afin de permettre une surveillance in situ du confinement, et de sa bonne efficacité, pendant un délai supplémentaire.

Contact presse :

Service Départemental de la Communication Interministérielle de l'Etat
Cabinet du Préfet - Préfecture du Haut-Rhin
☎ 03 89 29 20 05 – 03 89 23 21 06 – 03 89 29 20 14